



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Vosges du Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2022-049

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 090-200069060-20220920-2022_049-AU



Objet : Culture - Mois du film documentaire - convention avec la Mairie de Vescemont - mise à disposition de locaux

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2122-1-1 et L2122-1-2 4°,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- l'intérêt culturel de la projection du film « Bouche cousue » dans le cadre du festival « Le Mois du film documentaire », le jeudi 3 novembre 2022 à 20h00,

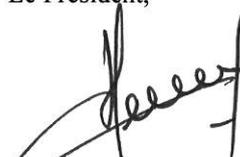
DECIDE

Article 1^{er}: de signer avec la Mairie de Vescemont, la convention de mise à disposition gratuite de la salle communale afin d'y organiser la projection du film « Bouche cousue » dans le cadre du Mois du film documentaire.

Visa préfectoral

Etueffont, le 20 septembre 2022,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER

